

Direction de l'Urbanisme
et des Paysages

ARRÊTÉ

SITES

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;

VU l'avis émis le 17 septembre 1977 par le Conseil municipal de LANSLEBOURG - MONT-GENIS ;

VU la délibération du 24 mars 1978 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la Savoie ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Savoie l'ensemble formé sur la commune de LANSLEBOURG-MONT-GENIS par le quartier de Canton et comprenant les parcelles cadastrales : n°s 809 ; 814 à 822 inclus ; 835 à 839 inclus ; (section D feuille n° 2) conformément au plan annexé au présent arrêté ;

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Savoie et au Maire de la commune de LANSLEBOURG-MONT-GENIS qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution et aux propriétaires intéressés.

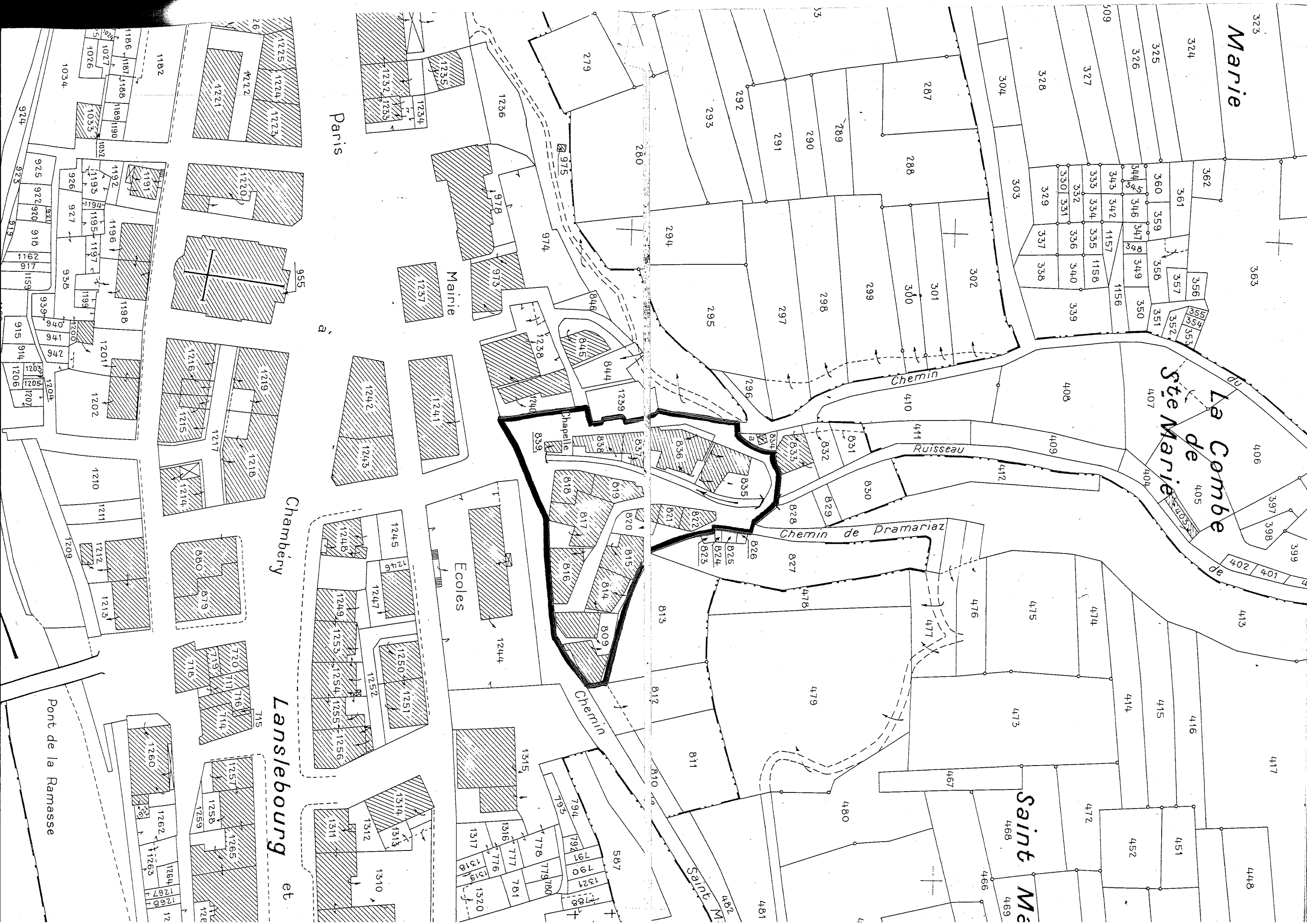
Fait à PARIS, le 10 MAI 1979.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

Pour ampliation:
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites


Philippe REY.



Marie

La Combe
de
Ste Marie

Saint Me

Paris

Mairie

Ecoles

Chambéry

Lanslebourg et

Pont de la Ramasse

Hameau du Canton

Site inscrit : 10 mai 1979

